



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EIVP DU 27 JUIN 2018

Approuvé par le Conseil d'administration du 23 octobre 2018

### **Membres du Conseil :**

#### Présents

M. Didier Guillot, Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration  
Mme Marie-Christine Lemardeley, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante  
M. Jérôme Gleizes, Conseiller de Paris  
M. Laurent Descottes, représentant l'AIVP,  
Mme Ghislaine Geffroy, Présidente du Conseil de perfectionnement de l'EIVP  
M. Jean Grillot, représentant l'AITF  
M. Hadrien Moncomble, représentant des élèves

#### Représentés (absents ayant donné pouvoir)

M. Mao Peninou, Conseiller de Paris, adjoint à la Maire de Paris chargé de la propreté, de l'assainissement, et de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris, ayant donné pouvoir  
M. François Dagnaud, Conseiller de Paris, Maire du 19<sup>ème</sup> arrondissement, ayant donné pouvoir

#### Absents excusés:

M. Alain Bernard, représentant le Directeur de l'enseignement supérieur du ministère en charge de l'enseignement supérieur,  
Mme Sophie Mougard, directrice de l'Ecole des Ponts ParisTech  
M. Sébastien Mariotti, représentant des élèves  
M. Alexandre Vesperini, Conseiller de Paris  
Mme Béatrice Lecouturier, Conseillère de Paris, déléguée du Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement  
M. Franck Lefevre, Conseiller de Paris

### **Ont également assisté à la réunion :**

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP  
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP  
M. Joachim Broomberg, directeur de l'enseignement de l'EIVP  
M. Youssef Diab, directeur scientifique de l'EIVP  
Mme Eugenia Llamas, directrice des relations internationales de l'EIVP  
M. François Moreau, chef du service de l'innovation, DAE, Ville de Paris  
Mme Morgane Colombert, représentante du personnel enseignant de l'EIVP  
Mme Hajasoa Rakotondrainibe, représentante du personnel administratif et technique de l'EIVP

**Marie-Christine Lemardeley** ouvre la séance du Conseil d'administration à 9 heures 05. Elle constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

## Approbation du compte rendu de la séance du 30 mars 2018

Le compte-rendu a été adressé aux participants. Il est approuvé à l'unanimité.

### Organisation de la Régie

#### *2018-019 : Communication sur le projet I-SITE Paris-Est FUTURE*

**Marie-Christine Lemardeley** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** rend compte de l'activité des groupes de travail et des dernières réalisations dans le cadre du projet I-SITE Paris-Est FUTURE : résultats des premiers appels à projets de recherche, conclusion d'un partenariat structurant avec le Groupe Eiffage, lancement imminent d'un premier appel à projets dans le domaine de la formation, qui mettra l'accent sur l'innovation pédagogique et l'internationalisation des formations. Il rend compte d'une réunion qui s'est tenue au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), avec les représentants de la Ville de Paris, pour évoquer les conditions d'intégration de l'EIVP dans « l'université-cible ». Il rappelle que la Ville de Paris réserve sa position dans l'attente d'éléments complémentaires, et notamment de précisions sur les éléments financiers et sur les dispositions conventionnelles qui pourraient être définies entre la Ville et le futur établissement ou entre la Ville et l'Etat. Il estime que le report d'un an du calendrier de création du nouvel établissement, désormais envisagé au 1<sup>er</sup> janvier 2020, peut donner l'impression d'un tassement de la dynamique, mais permet une consolidation du projet.

**Marie-Christine Lemardeley** fait observer que le scénario d'expérimentation, après avoir été écarté par les porteurs du projet, semble être aujourd'hui au centre des discussions. **Franck Jung** confirme que ce scénario est privilégié par le Ministère, de préférence à la création d'un grand établissement, et qu'il serait cohérent avec la démarche législative en cours. **François Moreau** rappelle les prérequis qui ont été présentés aux représentants du Ministère ; il dit avoir rencontré des interlocuteurs disposés à faire preuve de souplesse et à s'adapter aux réalités de chaque projet. D'après lui, les points durs identifiés sont la relation « in-house » avec la Ville de Paris, le droit de regard de la Ville de Paris sur les frais de scolarité et, dans une moindre mesure, la notion de cotutelle. **Jérôme Gleizes** se montre sceptique quant à la volonté du Ministère de faire du « sur-mesure » ; cette approche lui semble contradictoire avec le choix des ordonnances comme vecteur juridique de la réforme. Il estime que la reconnaissance d'une cotutelle de la Ville de Paris n'est pas un problème juridique, mais une question de volonté politique ; la reconnaissance d'une tutelle d'une collectivité locale lui paraît cohérente avec la thématique scientifique de l'I-SITE, centrée sur la ville durable, et avec les dérogations dont bénéficie Paris par ailleurs. **Marie-Christine Lemardeley** se réjouit que le Ministère sache faire preuve de souplesse. **Laurent Descottes** rappelle que les anciens sont dans l'attente d'éléments rédigés, notamment un projet de convention, et seront très vigilants sur ce projet, qui suscite beaucoup de questions. Il exprime une préférence pour l'expérimentation plutôt qu'une intégration immédiate. En réponse à une question de **Youssef Diab**, **Franck Jung** précise que l'expérimentation est toujours envisagée pour une durée de 5 à 10 ans, mais que les dispositions législatives devraient être complétées pour expliciter les schémas de sortie de l'expérimentation ; la création d'un grand établissement serait l'une des issues possibles de l'expérimentation.

Au terme de cet échange, il est donné acte au Président de la communication sur le projet I-SITE Paris-Est FUTURE.

#### *2018-020 : Contrat d'objectifs et de performance 2017-2021*

**Marie-Christine Lemardeley** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** présente la version définitive du contrat d'objectifs et de performance 2017-2021, dont un avant-projet avait été validé par le conseil d'administration à sa séance du 30 mars 2018. Il précise

que le projet a évolué dans les discussions avec les services, notamment la direction des ressources humaines et la direction des finances et des achats. Il énumère les objectifs qui constituent les points-clé du projet d'établissement pour les années à venir, en particulier : pour la formation initiale d'ingénieur, le déploiement et l'opérationnalisation du référentiel d'apprentissage par compétences, l'ouverture de la formation par la voie de l'apprentissage, la diffusion dans les enseignements des notions d'économie circulaire, de management inclusif et d'entrepreneuriat, le renforcement de l'ouverture internationale ; la reconnaissance de la formation d'assistant en architecture de l'EPS-AA ; l'affirmation de l'EIVP en tant qu'acteur de la formation continue, en particulier en réponse aux besoins de la Ville de Paris ; le développement de l'activité de recherche s'appuyant notamment sur la dynamique du projet I-SITE Paris-Est FUTURE ; le renforcement et la valorisation des liens de l'EIVP avec les acteurs du génie urbain, dans les milieux académiques et socio-économiques, avec un premier contrat de chaire en 2017 ; enfin, la recherche de l'efficacité et de la qualité dans les processus de l'établissement, afin de consolider la gestion après une période de croissance rapide.

**Marie-Christine Lemardeley** confirme que le dossier sera présenté à la séance du mois de juillet du Conseil de Paris.

**Jérôme Gleizes** relève dans l'annexe financière un objectif de progression de la masse salariale de 1,10% - objectif également mentionné dans le corps du document. Il conteste vivement ce cadrage, qui lui semble devoir entraver le développement de ressources propres et le renforcement du taux d'encadrement (nombre d'enseignants par élèves) préconisé par la Commission des titres d'ingénieur. Il estime que ce taux de progression est fixé de manière arbitraire et il relève que ce type de contrainte ne se retrouve pas dans la contractualisation entre l'Etat et la Ville de Paris, qui a retenu un objectif de progression de 1,15% des dépenses de fonctionnement sans isoler la masse salariale. **Laurence Berry** confirme que le taux de progression envisagé ne permet pas de création de postes. **Marie-Christine Lemardeley** indique qu'il s'agit d'un cadrage habituel pour les opérateurs de la Ville de Paris et se propose de l'évoquer avec Emmanuel Grégoire [adjoint à la Maire de Paris en charge des finances]. **Franck Jung** convient qu'il faudrait définir des périmètres. **François Moreau** rappelle que, dans ce type de contrat, les objectifs pointent une tendance et ne sont pas totalement contraignants. **Marie-Christine Lemardeley** estime que le recrutement d'enseignants n'est pas la seule manière d'améliorer le taux d'encadrement et que l'EIVP pourra bénéficier d'échanges de services avec les autres établissements du périmètre de « l'université-cible ».

Au terme de cet échange, la délibération approuvant le projet de contrat d'objectifs 2017-2021 de l'EIVP est adoptée à l'unanimité avec une abstention (**Jérôme Gleizes**).

#### **2018-021 : Rapport d'activités et de développement durable 2017**

**Marie-Christine Lemardeley** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** rappelle que ce rapport annuel d'activités et de développement durable répond à une des exigences du label « développement durable et responsabilité sociétale », de l'enseignement supérieur, détenu par l'EIVP depuis 2016, et que le document présente, pour chacun des axes du référentiel (stratégie et gouvernance, formation, recherche, gestion environnementale, ancrage territorial et inclusion sociale), le positionnement de l'établissement, ainsi que ses réalisations marquantes de l'année, sous l'angle de leur contribution au développement urbain durable. Il souligne l'impact de l'obtention du label I-SITE, qui permet à l'EIVP, membre fondateur du consortium Paris-Est FUTURE, d'être bien identifiée dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il se félicite du resserrement des liens avec les entreprises du secteur du génie urbain, dont témoignent notamment la signature d'une première chaire d'enseignement et de recherche avec EVESA et le renouvellement du conseil de perfectionnement. En matière de formation, il relève la poursuite du travail de préparation de la réforme des enseignements de la formation d'ingénieur, selon un référentiel d'apprentissage par compétences, et la mise en œuvre de nouvelles modalités

pédagogiques : expérimentation de la démarche de *design thinking* à partir de cas réels, initiation à la recherche dès la 1<sup>ère</sup> année, implication d'une promotion entière d'élèves dans un « concours de pitch » accompagné de visites d'incubateurs. Il mentionne la nouvelle offre de formation en programmation urbaine « D.PRAUG », développée en partenariat avec l'Ecole d'architecture de Paris La Villette et l'Ecole d'urbanisme de Paris, ainsi que le lancement de la production du premier MOOC de l'EIVP, basé sur les résultats d'un projet de recherche sur l'acceptabilité des chantiers urbains. Il estime que l'activité de recherche de l'EIVP joue un rôle d'appui aux politiques parisiennes, qui est reconnu dans plusieurs documents stratégiques de la Ville de Paris adoptés en 2017 : le plan climat air énergie, la stratégie de résilience et le plan économie circulaire. Il évoque le lancement de nouveaux projets de recherche sur les questions d'économie circulaire, en lien avec l'efficacité énergétique et le climat urbain, et la structuration d'un axe de recherche sur les questions liées au numérique, en relation avec l'ENSG-Géomatique et l'UPEM.

**Laurence Berry** évoque les réinvestissements qui ont permis la réduction des consommations d'eau et d'électricité, ainsi que la poursuite du partenariat avec l'Ecole Du Breuil pour la gestion écologique du jardin. En matière de politique sociale, elle salue l'investissement des élèves (voyage de fin d'études sur le thème du handicap, tutorat de lycéens, adhésion au réseau « ingénieurs sans frontières »...) et celui des membres du personnel qui, pour la première fois en 2017, ont été amenés formuler individuellement des objectifs de développement durable à l'occasion de leur entretien professionnel annuel. Elle relève que les principales réalisations de l'année 2017 sont des engagements de faire, ce qui pose à nouveau la question des moyens.

Aucune intervention n'étant sollicitée, il est donné acte au Président de la communication sur le rapport d'activité et de développement durable 2017 de l'EIVP.

#### **2018-022 : Création des commissions consultatives paritaires et modalités de vote par correspondance**

**Marie-Christine Lemardeley** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** rappelle que 2018 est une année d'élections professionnelles dans la fonction publique et qu'à cette occasion, pour la première fois dans la fonction publique territoriale, seront désignées des commissions consultatives paritaires appelées à se prononcer sur certaines situations individuelles des agents contractuels. Elle précise qu'au niveau de l'établissement des commissions seront créées pour chacune des catégories – A, B et C – et que les agents fonctionnaires éliront leurs représentants aux commissions administratives paritaires dans le cadre du scrutin organisé par la Ville de Paris. Elle ajoute que la délibération définit également les cas de vote par correspondance, l'EIVP conservant le vote à l'urne, à la différence de la Ville de Paris qui a opté pour le vote par correspondance généralisé. Elle mentionne enfin les ratios hommes-femmes à respecter par chacune des listes de candidats en application de la loi dite « Rebsamen ».

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération créant les commissions consultatives paritaires de l'EIVP et fixant les modalités de vote par correspondance aux élections professionnelles est adoptée à l'unanimité.

#### **Budget**

#### **2018-023 : Affectation des résultats de l'exercice 2017**

**Marie-Christine Lemardeley** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** explique que les résultats de l'exercice 2017, qui ont été établis par le compte de gestion et le compte administratif approuvés à la séance du mois de mars 2018, n'appellent pas de décision d'affectation. Le déficit cumulé constaté sur la section de fonctionnement, pour un montant de 164.984,05 € et l'excédent de financement de la section d'investissement, d'un montant de

1.507.134,67 €, se reportent chacun sur sa section respective du budget de l'année 2018, en application de la règle de l'équilibre réel qui s'impose aux collectivités locales et à leurs établissements.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération prenant acte de l'absence de résultat de l'exercice 2017 à affecter est adoptée à l'unanimité.

**2018-024 : Budget supplémentaire de l'exercice 2018**

**Marie-Christine Lemardeley** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** expose les incidences du report des résultats de l'exercice 2017 : pour la section d'investissement, il est proposé une répartition de l'excédent de financement (hors restes à réaliser) entre les différentes natures de dépenses couramment utilisées par l'établissement ; pour la section de fonctionnement, le déficit reporté s'impute en dépense. **Laurence Berry** précise que le déficit ne peut pas être équilibré par une recette nouvelle, aucune recette identifiée n'ayant un caractère suffisamment certain pour être inscrite au budget ; dès lors, la seule manière d'assurer l'équilibre du budget est d'annuler des crédits. Elle détaille les annulations de crédits proposées : 100.000 € sur les prestations de services, 24.984,05 € sur les remboursements de frais à d'autres organismes, 20.000 € sur les dépenses de personnel non titulaires, 20.000 € sur les charges exceptionnelles. Elle ajoute que ces annulations correspondent à des économies identifiées mais laissent l'établissement démuné face à aux aléas qui se présenteront d'ici à la fin de l'exercice.

En réponse à une question de **Marie-Christine Lemardeley** sur les causes du déficit constaté en 2017, **Laurence Berry** indique que le déficit est imputable à un événement bien identifié, qui est le décalage du calendrier des appels de fonds de deux projets européens, mais qu'il a néanmoins un caractère structurel, dans la mesure où l'EIVP est de plus en plus exposée à des aléas d'exploitation, du fait du poids croissant des ressources propres dans ses recettes. **Youssef Diab** confirme que les financements européens attendus ont bien été encaissés en 2018

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le budget supplémentaire 2018 est adoptée à l'unanimité.

**2018-025 : Situation du budget et des emplois (juin 2018)**

**Marie-Christine Lemardeley** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** indique que la prévision de recettes propres de fonctionnement, pour l'exercice 2018, est revue à la baisse, en raison, d'une part, du décalage du calendrier du concours des techniciens supérieurs principaux de la Ville de Paris, qui entraîne le report à 2019 de la formation d'accompagnement à la prise de poste dispensée par l'EIVP, et, d'autre part, de l'allongement des délais de paiement des subventions de l'Ademe sur projets de recherche. Elle en déduit une prévision de déficit de fonctionnement de -260.000 € sur l'exercice 2018, soit un déficit cumulé de près de 425.000 € à fin 2018. Elle rappelle qu'une demande de dérogation sera adressée par l'EIVP à la direction générale des collectivités locales et à la direction générale des finances publiques, afin de mobiliser des sommes actuellement inscrites en réserves de la section d'investissement, pour rétablir l'équilibre de la section de fonctionnement. Elle relève que cette dérogation, si elle est accordée, évitera d'avoir à procéder à de nouvelles annulations de crédit sur l'exercice 2019, pour un montant difficilement supportable par l'établissement.

Concernant les emplois, **Laurence Berry** signale des vacances de poste dues à des départs pour retraite, démission, mutation ou disponibilité pour convenance personnelle, dans l'attente de remplacement, ainsi que la poursuite de la stabilisation des statuts d'emploi avec deux titularisations et une intégration.

Aucune intervention n'étant sollicitée, il est donné acte au président de sa communication sur la situation du budget et des emplois.

## Fixation des tarifs

*Aucune affaire*

## Marchés publics

*Aucune affaire*

## Formation, élèves

**2018-026** : *Communication sur la vie étudiante*

**Marie-Christine Lemardeley** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** souligne le dynamisme et la diversité de la vie étudiante à l'EIVP, qui ont progressé ces dernières années, de pair avec l'augmentation des effectifs d'élèves. Elle pointe trois axes de développement de la vie étudiante qui se concrétisent aujourd'hui : l'émergence d'un entrepreneuriat étudiant qui, pour certains élèves, s'appuie sur une expérience associative, la création de passerelles entre cursus, notamment entre les deux formations initiales dispensées à l'EIVP et dans le périmètre de « l'université-cible », et une approche renouvelée du développement durable, avec des initiatives d'Ingénieurs sans frontières Paris 19, du B3D, mais aussi du bureau des élèves qui aborde désormais ses actions classiques sous l'angle du développement durable. Elle mentionne également des résultats sportifs très honorables dans les différentes compétitions où sont impliqués les élèves de l'EIVP (TOSS, Challenge du Monde des Grandes écoles, Course croisière Edhec...). Elle détaille les dépenses de l'établissement en faveur de la vie étudiante ; le principal poste est l'accès aux restaurants administratifs, suivi par le financement des voyages associatifs, dont le week-end d'intégration.

**Hadrien Moncomble** indique qu'une seule déléguée de l'EIVP a pu participer aux réunions de préfiguration du Parlement étudiant de « l'université-cible », et fait part d'une déception quant au champ de compétences, selon lui trop restreint, de ce futur organe de gouvernance. **Marie-Christine Lemardeley** signale que des représentants des élèves siégeront au conseil d'administration de « l'université-cible » et pourront peser sur les décisions stratégiques dans le cadre de ce mandat.

**Laurent Descottes** évoque le soutien de l'AIVP à la vie étudiante, notamment un projet d'événement dans le cadre des 60 ans de l'EIVP, un projet de « frigo solidaire » et une augmentation des aides à la mobilité internationale.

Après ces interventions, la délibération donnant acte au président de sa communication sur la vie étudiante à l'EIVP est adoptée à l'unanimité.

**2018-027** : *Règlement de la scolarité 2018-2019*

**Marie-Christine Lemardeley** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** indique que le règlement de la scolarité est mis à jour chaque année et que, cette année, il a été procédé à un toilettage du texte concernant le cycle ingénieur, avec une recomposition du plan et une mise en cohérence de dispositions qui s'étaient empilées au fil du temps. Elle pointe les modifications de fond apportées au document, notamment l'instauration d'une procédure pour l'instruction des demandes de césure qui, depuis une circulaire ministérielle de 2015, sont reconnues comme un droit des étudiants. Elle précise que l'établissement s'attend à une montée en charge progressive du dispositif, à partir du moment où une publicité en est faite, la césure pouvant concerner jusqu'à 80% des promotions dans certaines écoles, et que l'EIVP n'est pas encore organisée pour reconnaître des ECTS hors cursus correspondant aux périodes de césure.

**Eugenia Llamas** présente les modifications concernant l'expérience à l'international et le niveau en anglais. Elle indique que la durée minimale du séjour à l'international a été portée de deux mois à trois

mois, ce qui va dans le sens des recommandations de la Commission des titres d'ingénieur (CTI) et de la tendance des grandes écoles, dont beaucoup exigent désormais un semestre complet à l'international. Elle indique que, pour tenir compte de la diversité des parcours des élèves, les conditions dans lesquelles un stage optionnel ou un stage effectué dans le cadre d'études supérieures antérieures peuvent être admis en tant qu'expérience à l'international ont été précisées. Concernant le niveau d'anglais, elle explique que l'établissement finance un passage du TOEIC pour chaque élève durant sa scolarité, mais que la possibilité est désormais ouverte pour un élève d'attester de son niveau d'anglais par un test réalisé par un autre organisme de certification, conformément au référentiel de la CTI qui demande un niveau B2 attesté par un organisme indépendant. Elle signale qu'il existe aujourd'hui de nombreux tests reconnus, dont certains sont moins onéreux que le TOEIC, et cite quelques exemples à la demande de **Marie-Christine Lemardeley**.

En réponse à une question de **Laurent Descottes**, **Eugenia Llamas** confirme la suppression du délai maximal de deux ans après la fin de la scolarité pour la validation du TOEIC. **Laurence Berry** précise que les délais pour réunir les conditions d'obtention du diplôme relèvent de l'appréciation du jury de diplôme, en fonction des situations individuelles, et qu'il n'est pas pertinent de fixer un délai « couperet », certains anciens élèves ne percevant la nécessité d'être en possession du diplôme qu'au moment de chercher un nouvel emploi ou de reprendre des études. **Eugenia Llamas** insiste sur le fait que le niveau d'anglais reste une condition incontournable d'accès au diplôme.

En réponse à une question de **Ghislaine Geffroy**, **Eugenia Llamas** précise que la validation des expériences à l'international est une décision conjointe du directeur de l'enseignement et de la directrice des relations internationales et que, s'agissant des stages hors cursus, elle se fonde sur des éléments écrits.

**Laurence Berry** ajoute que le règlement de la scolarité a été complété par des dispositions relatives à la qualité de service et à la transparence des décisions vis-à-vis des élèves, et qu'il sera amené à évoluer suite aux recommandations de la CTI ; notamment, une des remarques de la Commission concerne l'exigence d'une moyenne générale, qui ne serait pas conforme au référentiel du titre d'ingénieur.

Après ces échanges, aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le règlement de la scolarité pour l'année scolaire 2018-2019 est adoptée à l'unanimité.

#### **2018-028** : Bourse d'établissement sur critères sociaux

**Marie-Christine Lemardeley** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** rappelle que la bourse d'établissement sur critères sociaux a été créée comme une mesure d'accompagnement de la révision du tarif des frais de scolarité, qui est passé pour la formation d'ingénieur de 1.036 à 1.875 € par an avec facturation de frais de scolarité aux élèves boursiers qui étaient auparavant exonérés. Elle relève que le nombre de demandes est passé de 35 la première année à 58 la deuxième année puis 90 cette année, corrélativement avec la montée en charge des nouveaux tarifs, qui ont concerné une promotion puis deux puis, pour la première fois cette année, l'ensemble des trois promotions d'élèves-ingénieur. Elle indique que le profil des demandeurs est sensiblement le même que les années précédentes, les difficultés de financement étant liées aux faibles revenus des familles, au coût du logement en Ile-de-France avec une augmentation de la charge nette de logement, et, dans quelques cas, à des ruptures familiales ou pertes d'emploi qui modifient les conditions de financement des études. Elle propose au conseil d'administration de porter de 25.000 € à 37.000 € l'enveloppe budgétaire de la bourse d'établissement, ce qui permet d'aider 87 demandeurs. **Joachim Broomberg** précise qu'il n'est pas envisagé de nouvelle augmentation de l'enveloppe, la réforme ayant atteint son plein effet.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération portant à 37.000 € l'enveloppe budgétaire des bourses d'établissement sur critères sociaux est adoptée à l'unanimité.

#### **2018-029** : Communication sur les relations internationales et la mobilité étudiante

**Marie-Christine Lemardeley** demande à la directrice des relations internationales de rapporter le projet.

**Eugenia Llamas** présente les nouveaux accords conclus avec des partenaires académiques à l'international en 2017, avec l'University College de Dublin et avec deux universités de Séoul, avec une première mobilité étudiante vers la Corée du Sud prévue en 2018-2019. Elle annonce une augmentation de l'enveloppe des bourses Erasmus+ et une recherche de nouveaux partenaires susceptibles de proposer des cursus en langue anglaise dans le cadre des accords Erasmus+, afin de pouvoir offrir aux élèves des possibilités de mobilité académique à l'international à coût maîtrisé. Elle présente les initiatives développées par la direction des relations internationales, notamment le séminaire annuel en langue anglaise sur les thématiques du génie urbain. Elle relève que l'absence de programme en langue anglaise est considérée par la CTI comme un point faible de l'EIVP ; elle indique que le développement d'un tel programme nécessite des moyens importants et peut désormais s'envisager en association avec des établissements de « l'université-cible ». Elle espère que dans le cadre de l'appel à projets de l'I-SITE, qui portera notamment sur l'internationalisation des formations, il sera possible de développer un programme solide et « marketable ». Enfin, elle mentionne l'accueil, pour la deuxième année consécutive, d'élèves issus du réseau des Community Colleges américains, à l'initiative du réseau n+i qui cherche à attirer ces élèves de l'enseignement supérieur public vers le système européen. En réponse à une question de **Marie-Christine Lemardeley**, elle précise que les élèves proviennent de différents Etats (Texas, New York, Californie...) et suivent un cursus en ingénierie dans différentes spécialités en lien avec le génie urbain (génie civil, géographie, environnement...).

**Didier Guillot** salue la richesse des partenariats établis par l'EIVP.

Après ces interventions, la délibération donnant acte au président de sa communication sur les relations internationales et la mobilité étudiante à l'EIVP est adoptée à l'unanimité.

#### **2018-030 : Subvention à l'association Bureau des arts**

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** indique que l'association Bureau des arts organise chaque année un week-end de découverte d'une capitale européenne, Prague en 2018, et bénéficie d'une subvention sur projet, dont le montant a été fixé à 4.000 €, soit 23% du coût du projet, dans une optique d'harmonisation des subventions accordées aux projets associatifs. Elle signale un projet de scène ouverte spéciale à l'occasion des 60 ans de l'EIVP, qui permettra aux anciens d'être présents dans le public et sur scène.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération accordant une subvention de 4.000 € à l'association Bureau des arts de l'EIVP est adoptée à l'unanimité.

#### **2018-031 : Contrat-cadre de coopération avec le groupe Eiffage**

**Didier Guillot** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** présente l'accord-cadre de coopération qui formalise le soutien du Groupe Eiffage au projet I-SITE Paris-Est FUTURE. Il indique que ce contrat conclu avec la ComUE Université Paris-Est et les établissements du périmètre de « l'université-cible » pour une durée de quatre ans permettra de développer un portefeuille de projets dans les domaines de la recherche et de la formation, et d'en assurer la cohérence sous le contrôle d'un comité de pilotage auquel participe l'EIVP. Il estime que la formation d'ingénieur de l'EIVP est bien positionnée pour répondre aux besoins du Groupe Eiffage, qui est représenté dans le conseil de perfectionnement de l'Ecole depuis la fin 2016. Il mentionne une première réalisation concrète dans le domaine de la recherche, avec l'implication de chercheurs de l'EIVP dans un projet portant sur l'éco-quartier de Châtenay-Malabry.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'un accord-cadre de coopération avec le Groupe Eiffage et les établissements membres du consortium de l'I-SITE Paris-Est FUTURE est adoptée à l'unanimité.

**2018-032** : *Convention de financement du projet de recherche Relev avec l'ANR*

**Didier Guillot** demande au directeur scientifique de rapporter le projet.

**Youssef Diab** présente le projet de recherche Relev financé dans le cadre d'un appel à projets « flash » de l'Agence nationale de la recherche, visant à tirer les enseignements des événements météorologiques de 2017. Il précise que l'EIVP est impliquée auprès de différents partenaires académiques et du Cerema, qui assure la coordination, est que sa quote-part de financement s'élève à 108.000 €.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec l'ANR pour le financement du projet de recherche Relev, coordonné par le Cerema, est adoptée à l'unanimité.

**2018-033** : *Convention avec l'Université Grenoble Alpes dans le cadre du partenariat Hubert Curien Maghreb*

**Didier Guillot** demande au directeur scientifique de rapporter le projet.

**Youssef Diab** indique que les partenariats Hubert Curien sont des dispositifs gérés par Campus France dont l'objectif est de promouvoir les coopérations scientifiques internationales. Il relève que l'originalité du partenariat Hubert Curien Maghreb est de couvrir une zone géographique et de favoriser les rencontres avec les chercheurs français, mais également entre chercheurs des différents pays de cette zone. Il précise que le financement géré par l'Université Grenoble Alpes permettra à l'EIVP d'organiser des rencontres avec et entre des chercheurs de Rabat, Sfax et Constantine, avec un co-financement de Campus France et des institutions d'origine.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec l'Université Grenoble Alpes pour le financement d'actions dans le cadre du partenariat Hubert Curien Maghreb est adoptée à l'unanimité.

**2018-034** : *Convention avec l'association Etudes Urbaines*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** présente le voyage de fin d'études des élèves-ingénieurs qui, cette année, aura pour thème les risques et les opportunités associés à l'occupation des rivages urbains. Elle précise que le dispositif a évolué cette année, dans la mesure où le choix du thème est le résultat d'un vote des élèves concernés, qui ont pu se déterminer par rapport à différentes propositions portées chacune par une équipe d'élèves. De plus, l'équipe retenue a été incitée à engager les recherches de co-financement très en amont, et s'est montrée inventive et dynamique dans la proposition d'offres de partenariat et le développement d'outils de *crowdfunding*. La subvention de l'établissement à l'association Etudes Urbaines, dont le montant n'avait pas évolué malgré l'augmentation des effectifs d'élèves concernés, a été portée de 12.000 à 13.000 €.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec l'association Etudes Urbaines, relative au voyage de fin d'études 2018 des élèves-ingénieurs, est adoptée à l'unanimité.

**2018-035** : *Convention avec l'ASPP*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** explique qu'il s'agit du renouvellement de la convention avec l'association ASPP, qui gère les restaurants administratifs de la Ville de Paris, suite à la proposition par l'association d'une nouvelle convention-type. Elle relève que la nouvelle convention-type précise les conditions de gestion et de clôture des comptes, et supprime le caractère automatique des hausses du tarif des participations aux repas. Elle signale que l'accès aux restaurants administratifs profite au personnel de l'EIVP, mais également à ses élèves, en application d'un vœu du Conseil de Paris de décembre 2006. Elle précise que la participation aux repas des élèves représente une charge de 80 à 100.000 € annuels pour l'établissement, et que cette possibilité de restauration à prix modérés est fortement mise en avant dans la communication vis-à-vis des candidats et de leurs familles, et très appréciée par les élèves.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec l'association ASPP relative à l'accès du personnel et des élèves de l'EIVP aux restaurants administratifs de la Ville de Paris est adoptée à l'unanimité.

### Ressources humaines

**2018-036** : *Mise en conformité du régime des congés (suppression de la journée « fêtes des mères »)*

**Didier Guillot** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** rappelle que l'EIVP a transposé le régime de congés annuels et réduction du temps de travail en vigueur à la Ville de Paris lors de la création de la régie. Elle indique que l'EIVP se propose de supprimer la journée dite « fêtes des mères » en raison de son caractère discriminatoire, comme l'a fait la Ville de Paris en 2017.

**Jérôme Gleizes** indique que son groupe politique s'est opposé à cette suppression au Conseil de Paris, considérant que l'avantage social aurait dû être étendu aux pères.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération mettant en conformité le régime des congés de l'EIVP est adoptée à l'unanimité avec une abstention (**Jérôme Gleizes**).

### Questions diverses

*Accréditation par la Commission des titres d'ingénieur*

**Franck Jung** annonce que, suite à l'audit de l'établissement par la Commission des titres d'ingénieur (CTI), l'EIVP a obtenu le renouvellement de son accréditation pour la durée maximale, 5 ans, avec toutefois l'obligation de remettre un rapport dans un délai de deux ans sur les moyens de l'établissement et notamment le taux d'encadrement [*ratio entre l'effectif enseignant et l'effectif d'élèves*]. Il énumère les points forts relevés par la CTI, notamment une formation bien alignée sur les besoins des employeurs, une mobilisation de l'ensemble des partenaires, et une proportion importante de jeunes femmes parmi les élèves-ingénieurs. Il estime que certaines recommandations de la CTI pourront être réalisées sans trop de difficulté, notamment l'achèvement de la démarche « compétences » et l'actualisation de la fiche de la formation au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Il reconnaît la nécessité d'améliorer les capacités d'accueil d'étudiants internationaux et estime qu'elle passe par le développement de cours en langue anglaise.

**Didier Guillot** félicite **Franck Jung** et toutes les équipes de l'Ecole pour ce résultat. **Franck Jung** tient à remercier les partenaires de l'Ecole, et notamment ceux représentés au conseil d'administration, pour leur appui.

**Jérôme Gleizes** s'associe aux félicitations. Il indique avoir été intrigué par la recommandation relative à l'ouverture internationale, en raison de la qualité du réseau de partenaires, mais comprend qu'il est question de l'accueil d'élèves non francophones. Il note que la CTI considère le soutien de la Ville de Paris comme un des points forts de l'Ecole et la dépendance vis-à-vis de la Ville de Paris comme un de ses points faibles. Il regrette que l'établissement soit gêné dans sa progression par des décalages de trésorerie qui pourraient être réglés par une dotation.

#### *Concours TPE-EIVP*

**Franck Jung** confirme les informations données précédemment au conseil d'administration concernant la volonté des acteurs de faire évoluer le dispositif des concours, avec le souhait du Ministère de la transition écologique et solidaire de se désengager de l'organisation des oraux et l'intention de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat de basculer sur le concours Mines-Télécom pour l'oral, en conservant la base d'écrits du concours Mines-Ponts. Il indique que les points de vigilance pour l'EIVP sont le coût et le niveau de recrutement, et identifie un risque de ne pas faire le plein de candidats du fait de barres d'admissibilité souvent plus élevées que celles du concours TPE-EIVP. Il relève également une difficulté juridique pour le recrutement des fonctionnaires en raison du montant des droits d'inscription. **Ghislaine Geffroy** estime que le fait d'être sur une base d'oraux plus large n'aura pas d'incidence sur le nombre de candidats intéressés par l'EIVP, et ne perçoit pas de risque sur le niveau final. **Franck Jung** indique qu'un changement de dispositif pour la session 2019 du concours implique une décision au prochain conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 11h10.